
Séance du 07/04/2025

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Présents : 7

Votants: 7

Le sept avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Annie TRAULLÉ

Sont présents: Philippe DERVAUX, Christian DUCHEMIN, Pascal DUVAUCHELLE, Danièle HOUDANT, Sylvie LOUIS, Annie TRAULLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE

Représentés: Séverine LECUYER par Philippe DERVAUX

Excusés, absents: Valérie BEAUVISAGE, Jérôme FONTAINE, James HECQUET, Séverine LECUYER

Secrétaire de séance: Christian DUCHEMIN

Procès verbal

La séance étant ouverte,

Objet : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christian DUCHEMIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Madame Traullé explique que Monsieur le Maire est actuellement empêché et, la date limite du vote du budget étant fixée au 15 avril, il était nécessaire de réunir le conseil municipal.

Objet : Statuts du SIAEP

Madame Traullé explique que les statuts du SIAEP de Coulouvillers (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) ont été modifiés afin de corriger le nombre de communes suite à la fusion de Bussus-Bussuel et de Yaucourt-Bussus, intégrant ainsi la commune de Bussus lès Yaucourt et passant de 11 à 10 communes membres.

Les délégués étant actuellement au nombre de 3, le comité syndical a également proposé de passer à 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant par commune. Madame Traullé propose que cette question soit reportée à la prochaine séance afin que Monsieur le Maire, actuellement délégué du SIAEP, puisse faire part de son souhait d'être candidat ou non.

Délibération n° DE 001B 2025 Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts ;

Sur le rapport de Madame la 1ère adjointe, Présidente de séance, et après en avoir délibéré;

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 2 mai 2025, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial principal 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 16 heures.
- dit que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 (*6 mois maximum pendant une même période de 12 mois*) allant du 1er mai au 31 juillet 2025 inclus.

L'agent devra justifier de la possession de son permis de conduire. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 446 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération : adoptée

Délibération n° DE 002 2025 Demande de subvention pour un voyage à l'étranger

La Présidente de séance informe l'assemblée d'une demande de participation financière dans le cadre d'un voyage pédagogique à l'étranger.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de participer à hauteur de 100 € sur présentation de l'attestation de l'établissement scolaire.
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2025 à l'article 65748.

Délibération : adoptée

Conseil municipal du 07 avril 2025

DE 003 2025 Désignation du Président de séance pour le vote du CFU 2024

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2024 conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Candidatures enregistrées : HOUDANT Danièle

Le vote à main levée, conformément à l'article L.2121-21 du C.G.C.T. donne le résultat suivant

- Mme Danièle HOUDANT est déclarée élue à l'unanimité en qualité de Présidente de séance pour le vote du CFU 2024.

Délibération : adoptée

DE 004 2025 Vote du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	48 151,97	6 328,93	0,00	6 328,93	48 151,97
Opérations exercice	150 370,56	159 124,72	23 275,95	6 427,06	173 646,51	165 551,78
Total	150 370,56	207 276,69	29 604,88	6 427,06	179 975,44	213 703,75
Résultat de clôture		56 906,13	23 177,82			33 728,31
Restes à réaliser	0,00	0,00	6 001,00	1 787,00	6 001,00	1 787,00
Total cumulé	0,00	56 906,13	29 178,82	1 787,00	6 001,00	35 515,31
Résultat définitif		56 906,13	27 391,82			29 514,31

Annie TRAULLÉ se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Danièle HOUDANT, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Conseil municipal du 07 avril 2025

DE 005 2025 Vote des taux des impôts directs locaux 2025

Madame la 1ère adjointe rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales 2024 comme suit:

- taxe d'habitation : 11,99 %
- taxe foncière (bâti) : 35,51 %
- taxe foncière (non bâti) : 20,35 %

Elle propose que ces taux soient reconduits en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de voter les taux d'imposition tel que proposés ci-dessus,

Cette décision sera notifiée aux services préfectoraux et l'état sera transmis via la plateforme dématérialisée "Dé-marches simplifiées", accompagné de la présente délibération tamponnée de la preuve de dépôt au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

DE 006B 2025 Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - COULONVILLERS 2024

Le conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de : 56 906,13 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	48 151,97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	20 651,87
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	8 754,16
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	56 906,13
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	56 906,13
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	27 391,82
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	2 122,49
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

DE 007 2025 Vote du Budget Primitif 2025

La Présidente de séance présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

DÉPENSES : prévisions 186 372,31 € + report 0 € TOTAL 186 372,31 €

RECETTES : prévisions 156 858 € + report 29 514,31 € TOTAL 186 372,31 €

Section d'investissement

DÉPENSES : prévisions 23 656 € + report 23 177,82 € + RAR 6 001€ TOTAL 52 834,82 €

RECETTES : prévisions 52 834,82 € TOTAL 52 834,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif 2025 tel que présenté.

Délibération : adoptée

Conseil municipal du 07 avril 2025

Questions diverses :

- Éoliennes : le projet en cours a pris du retard. Monsieur Dervaux précise que si ce projet aboutit, il conviendra de comparer au préalable les montants proposés par les sociétés candidates.
- Élections 2026 : le principe de la parité pourrait être appliqué aux communes de moins de 1000 habitants dès mars 2026.
- Fête : des animations sont en cours de recherche.

La séance est levée à 20h15.

Annie TRAULLÉ
Président de séance

Christian DUCHEMIN
Secrétaire de séance